

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller (ou intermédiaire). Elle résume toutes les informations légales que le conseiller (ou intermédiaire) ou sa société doit avoir communiqué au client dès l'entrée en relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant ainsi que vos proches. Les données collectées vous concernant ainsi que vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Conformément à la loi "informatique et libertés" et aux directives RGPD, vous disposez d'un droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant et d'un droit de rectification ainsi que d'un droit d'opposition à leur enregistrement et leur diffusion. Vous pouvez exercer ces droits par courriel, à l'adresse suivante : info@rfassurances.com

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL

L'ENTREPRISE RF ASSURANCES

SARL : FANTATO CONSEILS Siège social : 48 cours de la Libération et du Général de Gaulle -38100 GRENOBLE
 SIREN : 904 222 502 R.C.S de GRENOBLE
 APE/NAF : 6622Z

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) sous le n° 210 093 11 :

IAS (Intermédiaire en Assurance) catégorie courtier type B de niveau 2 sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : www.acpr.banque-france.fr

ASSURANCE PROFESSIONNELLE

Souscrites auprès de :
AIG Europe SA, Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie

Numéro de police : **RD01667991H**

ACTIVITES ASSURÉES	REFERENCES LÉGALES	PLAFOND DE GARANTIE PAR ASSURÉ
Intermédiaire en assurance, y compris conseil en gestion de patrimoine (CGP)	Intermédiaire en Assurance - Articles L511-1 et suivants du Code des assurances ainsi que les textes réglementaires subséquents	Dont les montants assurés sont les suivants : 1.500.000 Euros par sinistre et 2.000.000 Euros par période d'assurance (1)

(1) POUR TOUT DOMMAGE CAUSÉ À UN BIEN CONFIE, IL EST FAIT APPLICATION D'UNE SOUS-LIMITE DE 10% DU PLAFOND DE GARANTIE, QUI FAIT PARTIE INTÉGRANTE DUDIT PLAFOND.

PARTENAIRES, COMPAGNIES ET FOURNISSEURS

La liste non exhaustive de nos partenaires et fournisseurs est indiquée ci-dessous et tenons à disposition sur simple demande tous nos accords (cette liste peut être enrichie à tout moment de nouveaux partenaires)

Nature	Nom	Accord	Mode de rémunération
Compagnies d'Assurances	ALIBINGIA, AGEAS, AIG, AG2R, AMLIN, AXERIA, CARDIF, CFDP, CHUBB, GSMC, HELVETIA, ALLIANZ IARD, ALPTIS, VERALTI, APRIL, AVIVA, AXA, HYALIN, AFIESCA PATRIMOINE, M COMME MUTUELLE, NOVELIA, MUTUELLE ENTRE NOUS, ORADEA, ENTORIA, AXELLIANCE, GENERALI VIE, GENERALI PATRIMOINE, INTENCIAL, MALAKOF MEDERIC HUMANIS, METLIFE, MMA, SWISSLIFE, SOLLY AZAR, QUATREM, WELCARE	Conventions de partenariats, de courtage, de commercialisations	Commissions

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

RF ASSURANCES peut percevoir

- Facturation d'honoraires :
 - Frais de recherche et d'études unique à la souscription ou renouvellement global des contrats
 - Frais de courtage annuel pour la gestion des contrats
- Commissionnement par la compagnie, le fournisseur ou le partenaire au titre de nos activités d'Intermédiaire en assurance (IAS).

MODE DE COMMUNICATION

Dans le cadre de note relation contractuelle, nous pourrons communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS : MODALITÉ DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : RF ASSURANCES - 48 cours de la Libération et du Général de Gaulle - 38100 GRENOBLE

Par Téléphone : 04 38 02 93 93

Par mail : info@rfassurances.com

Nous nous engageons à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

- 2 mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu saisir un médiateur :

- **Activités d'assurance, contacter la Médiation de l'assurance :** La médiation de l'assurance - TSA 50110 - 75441 PARIS CEDEX 09 / <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

DATE ET SIGNATURE (Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client)

Je soussigné(e) NOM Prénom atteste avoir reçu le document d'entrée en relation.

Fait à

Le :

▼ Signature(s) du (des) client(s) ▼	
Souscripteur	Co-souscripteur

▼ Signature du conseiller ▼